

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

23/02/2023

**27 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.  
*Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe.  
*Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**06 Pouvoirs :** Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. LOMBARD Daniel à M. CEVOZ-MAMI Christian, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

**02 Absents :** M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

**OBJET :** EPFL / BELMONT-TRAMONET – LA BUSSILIERE : MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la convention d'intervention et de portage du 18 décembre 2018,

CONSIDERANT QUE les travaux de démolition des biens immobiliers et équipements divers ont été réalisés sur les parcelles A1668 et A1669 au lieu-dit « La Bussilière » à Belmont-Tramonet ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT :**

EXPOSE qu'à la suite de la réalisation de travaux immobilisés pour 72 793,30€ HT, l'EPFL de la Savoie met les biens concernés à la disposition de la CC Val Guiers.

Celle-ci exerce en lieu et place de l'EPFL les droits et devoirs du propriétaire en attente de l'aménagement du secteur préalable à sa vente à un ou plusieurs opérateurs économiques.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** le contenu du projet de convention de mise à disposition de terrains relative au projet 18-413 – Belmont-Tramonet – La Bussilière ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de terrains relative au projet 18-413 – Belmont-Tramonet – La Bussilière et tout autre document nécessaire à son exécution ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/03/2023,

**LE PRESIDENT,**

**Paul REGALLET**

